

*Demande d'autorisation d'occupation du domaine public
en vue de la végétalisation de la façade*



Demandeur

Nom

Prénom

Propriétaire Locataire (joindre l'accord du propriétaire)

Adresse

Fixe Mobile

Mail

Adresse de l'habitation concerné par la demande

Largeur du trottoir en façade

Largeur de la façade

Description du type de végétalisation (changement possible au cours du temps mais toujours en respectant le cahier des charges « Végétalisation à titre précaire du domaine public ».)

Descriptif du projet de végétalisation

(Nous vous invitons à joindre tout renseignement utile à la compréhension de votre projet, croquis photo voire un plan du lieu à végétaliser est conseillé afin de faciliter l'examen de votre demande. Aucun déplacement de plaque de regards ne pourra être réalisé dans le but de créer une fosse.)

Pièces à joindre au dossier

- Formulaire de demande de végétalisation dûment rempli
- Document attestant de la qualité de propriétaire
- Pour les locataires, l'accord du propriétaire et un justificatif de domicile
- Une photo de la façade du bâtiment concerné de face
- Une photo de la façade du bâtiment concerné de profil (afin de pouvoir observer le trottoir)

Engagement du demandeur

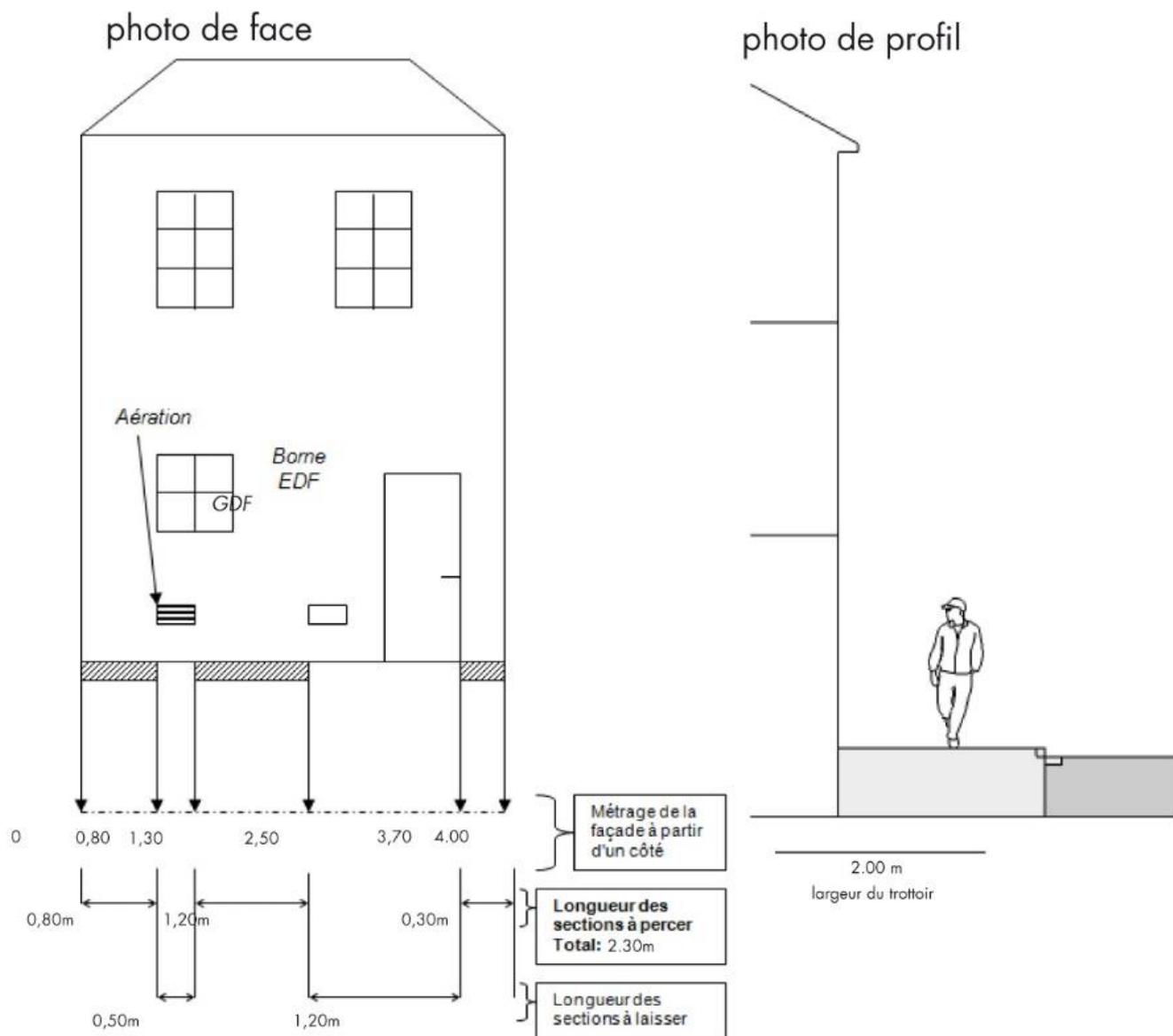
Je soussigné(e),

- Sollicite l'autorisation d'occuper à titre précaire et révocable une partie du domaine public afin de participer au programme de végétalisation des façades initiée par la ville de Mons en Baroeul.
- Accepte et m'engage à respecter les prescriptions techniques fixées par le cahier des charges « Végétalisation à titre précaire du domaine public » de la ville de Mons en Baroeul.
- Renonce à toute réclamation en cas de non prise en compte de ma demande.
- Dégage la ville de Mons en Baroeul de toute responsabilité en cas de non-satisfaction quant au résultat obtenu, le demandeur ne pouvant nullement se prévaloir de l'absence d'un quelconque résultat escompté par lui.
- m'engage à entretenir les aménagements afin de préserver le passage sur le trottoir d'une largeur de 1.40mètre à minima et la sécurité des usagers de la voirie.
- m'engage à régler la participation forfaitaire de 30€ pour les frais de fonctionnement d'ouverture de fosse, une fois la demande validée par la mairie. Cette participation fera l'objet d'un avis des sommes à payer adressé par le Trésor Public. Les modalités de règlement seront détaillées sur cet avis.
- m'engage à signer la convention d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'un permis de de végétaliser

Fait à, Date de dépôt

Signature du demandeur, Pour la commune de Mons en Baroeul
précédée de la mention « lu et approuvé »

<u>Cadre réservé à l'administration</u>	<u>Avis</u>	<u>Date</u>	<u>Remarque</u>
Service Urbanisme			
Service Technique			
Adjoint(e) au Maire Rénovation urbaine, Cadre de vie, Logement			



Indiquer obligatoirement :

- la longueur totale de la façade :
- la longueur de chaque partie à percer :
- un métrage à partir du côté gauche ou droit de la façade :
- la longueur que vous souhaitez percer : ici les parties hachurées soit 2,30m linéaires (= chiffre à reporter dans le courrier de demande d'autorisation)

Attention notamment :

- au morcellement (ex. : éviter de percer sur 10 cm tous les 1,5 mètre)
- à prendre en compte les ouvertures (portes, fenêtres, garages)
- à laisser libres les gouttières, regards d'écoulement des eaux, les regards d'aération de cave, les boîtiers EDF/GDF, les colonnes sèches pour les pompiers, etc..